

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 081 : Autorisation de
dépenses d'investissement pour l'année 2021**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 12 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 novembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Alain COUZIN a donné pouvoir à Virginie SARTORIO
Geoffroy JEGOU du LAZ a donné pouvoir à André MARIE
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-081 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1
- Vu la délibération n°DEL2020-21 du 29 juillet 2020 adoptant le budget primitif 2020,

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2020.

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2019 :

Chapitre Article	Section d'investissement crédits inscrits en 2020	Montant	25%
20	Immobilisations incorporelles	78 402.00 €	19 600.50 €
2031	Frais d'études	30 000.00 €	7 500.00 €
204141	Subvention d'équipement aux organismes publics	11 212.00 €	2 803.00 €
2041511	Biens mobilier, matériel	3 190.00 €	797.50 €
20421	Aides aux entreprises	34 000.00 €	8 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	750 694.77 €	187 673.69 €
2111	Terrain nu	33 000.00 €	8 250.00 €
2152	Installations de voirie	2 445.60 €	611.40 €
21561	Matériel roulant	192 241.60 €	48 060.40 €
21568	Sécurité incendie	554.40 €	138.60 €
2158	Matériel et outillage technique	50 000.00 €	12 500.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	322 287.56 €	80 571.89 €
2184	Mobilier	22 000.00 €	5 500.00 €
2188	Matériels et mobiliers divers	128 165.61 €	32 041.40 €
23	Immobilisations en cours	8 697 696.63 €	2 174 424.16 €
23131	Constructions	6 792 262.38 €	1 698 065.60 €
23171	Immobilisations reçues au titre des mises à disposition	1 905 434.25 €	476 358.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférents au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures



Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com